

---

*CNESER du 21 mars 2023,  
le SNPTES siège malgré un contexte social particulièrement lourd*

---

Le CNESER de ce mardi 21 mars s'est réuni dans un contexte lourd. **Le SNPTES, en préambule à ce compte-rendu de CNESER, réitère sa ferme opposition à l'obligation, à terme, de devoir attendre 64 ans pour pouvoir espérer partir en retraite alors que, c'est un fait, à cet âge et même bien avant, beaucoup de travailleurs, faute d'emploi ou en raison de problèmes de santé, n'exercent plus de professions !** Autrement dit, pour le SNPTES, cette mesure est injuste et inappropriée puisqu'elle conduira les plus fragiles à aller au-delà de leurs forces et parce qu'elle ne tient pas compte des réalités socio-économiques.

Pour le SNPTES, la crise politique que nous traversons trouve son origine, notamment, dans la position paradoxale de l'actuelle majorité gouvernementale. Position paradoxale, en ce sens que **le gouvernement demande plus de courage aux salariés et agents publics pour travailler plus longtemps alors que ce même gouvernement manque de courage en n'osant pas proposer son projet de loi au vote réel des députés, ou par un référendum, au vote des citoyens et citoyennes.**

Les travaux de ce CNESER, ont, par ailleurs, été une nouvelle fois l'occasion, pour le SNPTES, de contester la présence, parmi les formations autorisées à être présentes sur Parcoursup, **des formations privées, souvent hors contrat, dont le prix, pour l'étudiant et sa famille, est inversement proportionnel à la qualité des cours et à la valeur du diplôme « maison »** lorsque celui-ci est délivré... ou du pseudo-diplôme ! En réalité, le SNPTES ne s'oppose pas à l'existence même d'un enseignement supérieur privé, il demande, simplement, que le contrôle exercé par les ministères de tutelle soit renforcé. **Enfin, le SNPTES se satisfait de voir que certaines de ses demandes aient été retenues, au fil du temps, par le ministère, ainsi le coût réel des frais d'inscription est désormais visible** (on peut, par exemple, voir que les frais d'inscription, en L1 de droit, approchent les 7000 euros dans certaines formations privées...) ou, autre progrès, s'affiche clairement le fait qu'une formation offre, ou pas, le statut d'étudiant (et le droit aux bourses).

*Choisy-le-Roi, le 21 mars 2023*